

Licence Langues étrangères appliquées (LEA)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Langues étrangères appliquées (LEA). 2011, Université de Toulon. hceres-02026954

HAL Id: hceres-02026954

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026954>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : NICE

Établissement : Université du Sud Toulon-Var

Demande n° S3LI120001025

Domaine : Arts, lettres, langues

Mention : Langues étrangères appliquées

Présentation de la mention

La mention Langues étrangères appliquées (LEA), qui existe à Toulon depuis 1991, s'inscrit dans le cadre général LEA, avec une orientation pluridisciplinaire articulée autour de l'étude de deux langues étrangères, avec sensibilisation aux différents aspects, dont civilisationnels, des pays correspondant aux langues étudiées, et d'un ensemble d'enseignements de préprofessionnalisation, regroupés sous le libellé « Matières d'application ». Les enseignements sont, sur l'ensemble du cursus, répartis en trois tiers égaux : langue vivante 1, langue vivante 2, matières d'application.

L'anglais étant obligatoire, les étudiants ont le choix entre trois spécialités définies en fonction de la deuxième langue choisie (allemand, espagnol ou italien) et ont l'obligation de commencer l'étude d'une troisième langue vivante en 3^{ème} année de licence.

Cette formation, qui fait une large part à la professionnalisation et à l'ouverture à l'international, comporte, au semestre 4, un projet linguistique (6 semaines minimum) et, au semestre 6, un stage professionnel (8 semaines minimum). Ces deux expériences de mobilité internationale doivent obligatoirement se dérouler dans deux pays de langue différente.

La licence LEA de Toulon a très classiquement pour objectif de former des étudiants aptes à répondre aux besoins des milieux socioprofessionnels en matière d'échanges internationaux et de leur permettre d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour intégrer un master professionnel. L'introduction, à partir du semestre 4, de deux parcours professionnels (Tourisme et échanges internationaux et Information et Communication) est de nature à renforcer les dispositifs mis en place pour l'insertion professionnelle et la poursuite des études des diplômés.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	239
Nombre d'inscrits en L2	78
Nombre d'inscrits en L3	64
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	NR
% d'abandon en L1	NR
% de réussite en 3 ans	58,5 %
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation, de facture plutôt classique, est organisée très lisiblement, sur six semestres bien équilibrés, à raison de trois unités d'enseignement fondamentales (anglais, allemand ou espagnol ou italien, matières d'application) bénéficiant d'un volume horaire relativement égal. Les matières d'application, dont les orientations préprofessionnelles sont progressivement affirmées, abritent, au semestre 3, une sensibilisation aux deux parcours professionnels judicieusement proposés à partir du semestre 4. Si l'acquisition de compétences additionnelles et, à un degré moindre, transversales est explicitement intégrée dans la maquette, le mode d'évaluation de ces dernières n'est pas clarifié. Il n'est fait aucune mention de dispositifs d'évaluation par les étudiants de la formation et des enseignements UE par UE.

Aucun dispositif spécifique ne semble avoir été mis en place dans le cadre de la procédure d'orientation active en dehors de ce qui pourrait être mis en œuvre par l'établissement. Telle qu'elle est structurée, la formation laisse peu de place à des UE d'ouverture ou de culture générale en dehors de celles apparaissant, de façon plutôt restrictive, dans les matières d'application. La méthodologie du travail universitaire ne fait l'objet d'aucune UE dédiée et la mise en œuvre d'un tutorat d'accompagnement n'est pas mentionnée. Aucune réflexion ne semblant avoir été menée sur ce point, réorientations et passerelles en S1 ou L1 sont seulement présumables.

Les connaissances et les compétences acquises permettent d'envisager, après la L2 et en cohérence avec les parcours professionnels introduits à partir du semestre 4, une poursuite des études vers deux des licences professionnelles proposées par l'établissement et, après la licence, vers plusieurs mentions de master professionnels proposés par les différentes UFR. Pour valider leur diplôme, les étudiants ont l'obligation d'effectuer deux séjours à l'étranger dans deux pays de langue différente : projet linguistique en S4 (6 semaines minimum) et stage professionnel en S6 (8 semaines minimum). Peu de précisions sont données sur ces deux expériences (organismes d'accueil, préparation et suivi des étudiants, modes d'évaluation...). En dehors de quelques éléments peu significatifs, aucune information réellement exploitable n'est donnée sur le devenir des étudiants (poursuite des études et insertion professionnelle).

La formation, dont l'équipe pédagogique comprend 32 noms dont seulement 7 enseignants-chercheurs, repose en grande partie sur des chargés de cours dont le rôle se confond avec celui des socioprofessionnels pour lesquels les volumes horaires confiés ne sont pas mentionnés. Le fonctionnement de la formation est organisé verticalement à partir des quatre langues enseignées. La désignation d'un responsable pédagogique pour la 1^{ère} année, afin de lutter plus efficacement contre l'échec chez les primo-entrants, est seulement à l'état de projet. L'existence d'un conseil de perfectionnement, pourtant vitale pour une formation à visées professionnalisantes, est mentionnée de façon très marginale. L'information aux lycéens se fait au travers de dispositifs classiques, la journée consacrée au Forum des métiers étant la clef de voûte des dispositifs de valorisation de la formation auprès des secteurs public et privé.

- Points forts :

- Un équilibre général de la formation avec des volumes horaires répartis équitablement par tiers entre les deux langues étrangères étudiées et les matières d'application.
- Une formation justifiée par son environnement socio-économique (tourisme).
- Une bonne lisibilité du contenu des UE fondamentales et la progressivité sur les six semestres.
- La clarté des règles de compensation organisées en cinq niveaux.
- Le souci de préprofessionnalisation avec la création au semestre 4, après sensibilisation au semestre 3, de deux parcours de spécialisation articulés efficacement avec la poursuite des études, après la L2, vers deux licences professionnelles et, après la licence, vers un ensemble de masters professionnels.
- L'introduction d'une LV3 obligatoire en L3.
- L'ouverture à l'international avec un projet linguistique (semestre 4) et un stage professionnel (semestre 6) obligatoires dans deux pays de langue différente.

- Points faibles :

- Une identification limitée des champs professionnels accessibles aux étudiants diplômés, le volet « Tourisme » du parcours professionnel Tourisme et échanges internationaux étant privilégié.
- L'absence de dispositifs spécifiques pour les étudiants ayant des contraintes particulières.
- L'insuffisance de précisions sur l'option transversale au choix mentionnée dans le règlement d'examen, sur son mode d'évaluation et, plus généralement, sur celui des compétences transversales.



- L'inexistence des dispositifs d'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants, mais en cours de réflexion.
- Une absence d'enseignements de mise à niveau.
- Des notions de culture générale et d'ouverture abordées dans un sens plutôt restrictif, limitant les possibilités de réorientations en S1 ou L1 sur lesquelles aucune réflexion ne semble avoir été engagée.
- Une absence de précisions sur la nature, la préparation, le déroulement et le suivi du projet linguistique et du stage professionnel obligatoires à l'étranger ; un cursus en université étrangère partenaire demeurant théorique en l'absence d'informations spécifiques.
- L'insuffisance des indicateurs sur la poursuite des études en master et sur l'insertion professionnelle ; une connaissance limitée de la population étudiante.
- Le fonctionnement de la formation assuré sur la base des quatre langues enseignées sans responsable pédagogique par année et l'existence marginalisée d'un conseil de perfectionnement aux attributions non définies.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Une meilleure connaissance de la population étudiante serait souhaitable, tout comme une étude pointue, sur la base des indicateurs habituels, de la poursuite des études et de l'insertion professionnelle, qui permettrait d'affiner l'adéquation entre enseignements et objectifs et de s'assurer de la pertinence des deux parcours professionnels introduits au semestre 4.

La mise en œuvre de modes d'évaluation de la formation et des enseignements UE par UE devrait être l'un des objectifs prioritaires de l'équipe pédagogique.

Il serait souhaitable que des dispositions soient prises pour l'accueil des étudiants ayant des contraintes particulières et, en particulier, pour les stagiaires de formation continue dont le cas n'est pas abordé.

Il conviendrait d'engager une véritable réflexion sur les dispositifs d'aide à la réussite, en particulier en élargissant en L1 la notion d'UE d'ouverture et de culture générale pour favoriser les réorientations et créer les passerelles requises.

La nature, la préparation, le déroulement et le suivi du projet linguistique et du stage professionnel à l'étranger gagneraient à être précisés, et une réflexion devrait être conduite sur la pertinence d'une première expérience professionnelle se déroulant exclusivement à l'étranger.

Il serait souhaitable que la formation se dote d'un mode de gouvernance plus efficace, avec un responsable pédagogique par année (seulement à l'état de projet en L1), et que la composition et les attributions du conseil de perfectionnement, dont l'existence est incidemment mentionnée, soient clairement définies.